



INSTITUT DE HAUTES
ÉTUDES INTERNATIONALES
ET DU DÉVELOPPEMENT
GRADUATE INSTITUTE
OF INTERNATIONAL AND
DEVELOPMENT STUDIES

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Master en politiques et pratiques du développement IHEID

2016

L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES MIGRANTS GUINÉENS À GENÈVE : DIFFICULTES, STRATEGIES ET ROLE DE L'AGGF

Thierno Barry

Tuteur: prof Mahamadou DIAWARA

Mes remerciements

En tout premier lieu, il me faut adresser mes remerciements les plus vifs à l'équipe de coordination de l'Executive Master en Politiques et Pratiques du Développement (DPP) de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et de Développement (IHEID), pour son soutien constant et ses conseils précieux.

L'espace m'est ici donné d'exprimer toute ma gratitude à mon tuteur de mémoire, Mahamadou Diawara, pour sa relecture patiente et son assistance attentive

Ainsi qu'aux personnes ressources qui n'ont ménagé aucun effort pour me conseiller et m'encourager dans mon travail de recherche, avec de très bonnes documentations et conseils

A toutes les personnes qui ont bien voulu me consacrer leur temps pour réaliser les entretiens

Ainsi qu'à toute ma famille, en particulier ma femme Mélanie Barry, et mes deux enfants Amy et Alpha Barry, qui ne m'ont pas trop vu ces derniers temps.

Résumé

Ce mémoire se donne pour tâche d'étudier le processus d'intégration des migrants guinéens à Genève et les difficultés qu'ils rencontrent depuis leur arrivée en terre suisse jusqu'à leur insertion socioprofessionnelle.

Son ambition est de questionner, dans le cas particulier d'une communauté genevoise et sur la base d'une approche essentiellement qualitative (collecte de témoignages), la pertinence des paradigmes et le bien-fondé des présupposés qui organisent ordinairement notre compréhension des rapports entre intégration et identité d'origine chez les migrants. Ce faisant, notre travail sera l'occasion d'éclairer les modalités complexes suivant lesquelles l'appartenance à une structure associative dont l'identité est fondée sur une base nationale (la nationalité guinéenne) peut infléchir l'évolution de ces rapports identitaires, dans le sens d'une « rigidification » des identités initiales et d'un repli communautaire, ou au contraire, d'une ouverture facilitée à la vie sociale du pays d'accueil.

Nous entendons ici traiter du problème de cette intégration dans la multiplicité de ses aspects : de la régularisation de la situation administrative du migrant (en cas d'arrivée clandestine), à une participation active à la citoyenneté, en passant par l'insertion professionnelle, l'épanouissement social, et la construction de structures familiales pérennes. Pour cela, il nous faudra partir tout d'abord du constat de la difficulté de cette intégration, dans le cas spécifique des ressortissants africains en général, et guinéens en particulier. Ces difficultés – absence de qualification ou non-reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine, absence de projet d'immigration élaboré, situation de clandestinité, absence de capitaux, pauvreté du réseau de contacts, ignorance des mécanismes administratifs et du fonctionnement des institutions, choc culturel...- donnent lieu à des stratégies d'insertion dont il nous faudra retracer les formes – individuelle ou collective, anticipée ou improvisée – de construction.

L'association des ressortissants guinéens s'est conçue comme l'instrument de facilitation de cette intégration, en créant ou en mobilisant un réseau de solidarité qui puisse, tout en assurant l'interface entre culture d'origine et identité nouvelle, aider l'intégration des néo-arrivants, depuis leurs premières démarches administratives (titres de séjour, permis de travail, logement etc.) jusqu'à une

insertion socio-professionnelle aboutie dans leur pays d'accueil. Cette démarche d'aide et de solidarité se trouve confrontée à de multiples obstacles, aussi bien de nature interne (manque de ressources humaines et financières, défaut de reconnaissance et d'appui de la part des institutions publiques) qu'externe. Concernant cette dernière, il nous faudra surtout noter la grande diversité des situations professionnelles et personnelles des ressortissants guinéens à Genève (migrants clandestins et peu qualifiés, étudiants, salariés de grandes organisations internationales, expatriés fortunés...) et donc aussi la grande diversité des attentes quant au rôle et à la nature des activités proposées par l'association. Dans le constat de cette diversité, un fait retiendra d'emblée notre attention : les migrants dont la situation matérielle ou administrative paraît la plus défavorable sont souvent ceux qui sollicitent le moins l'aide fournie par l'association, alors même que c'est d'abord pour répondre à leurs difficultés que la structure associative a été initialement conçue. Le refus de cette implication pose question : pourquoi l'association se trouve-t-elle le plus souvent sollicitée par des migrants dont la situation matérielle et les potentiels d'intégration sont d'emblée les plus favorables ? Pourquoi les migrants en situation de grande difficulté choisissent-ils ou subissent-ils si fréquemment la solution de l'isolement et du repli sur soi ?

Rappelant le cadre théorique des études qui prennent pour objet les phénomènes d'insertion des migrants dans leurs pays d'accueil et les trois paradigmes par lesquels ces phénomènes se trouvent ordinairement interprétés dans la littérature sociologique – intégration, ethnicité, transnationalité –, nous aurons à nous confronter au problème de l'efficacité des stratégies d'aide à l'insertion mises en oeuvre par les associations à base nationale, en interrogeant notamment la pertinence de l'objection généralement adressée à l'endroit de telles structures associatives : l'appartenance à une association dans laquelle le migrant retrouverait un réseau humain généralement composé des seuls ressortissants de son pays d'origine, bien loin de favoriser son insertion, aboutirait plutôt à intensifier le phénomène de repli communautaire.

Mots clés : Insertion socioprofessionnelle, processus d'intégration, stratégies d'intégration, codes sociaux...

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
1. Introduction.....	2
2. Problématique	4
3. Cadre théorique	5
4. Objectifs	9
5. Méthodologie	9
5.1. La collecte et l'analyse des données	10
5.2. Les recherches documentaires et bibliographiques	10
CHAPITRE 1: LES DIFFICULTES LIEES À L'INTÉGRATION DES MIGRANTS GUINÉENS DANS LA COMMUNAUTE GENEVOISE.....	11
1. La situation de clandestinité et ses implications dans la difficile intégration du migrant	11
1.1. Le clandestin et ses difficultés à obtenir un titre de séjour.....	11
1.2. Le clandestin face à la difficulté à obtenir un logement.....	12
1.3. Le clandestin face à la bureaucratie : incompréhensions et appréhensions.....	13
2. L'insertion socioprofessionnelle : entre déqualification et disqualification	14
2.1. Le problème de la reconnaissance des diplômes acquis.....	14
2.2. Les petits boulots et le décrochage scolaire.....	15
3. Le repli identitaire comme réponse à la difficile insertion sociale ?	16
3.1. De l'implicite à l'explicite : le migrant à la découverte des codes sociaux et des normes juridiques.....	17
3.2. Le mythe du retour ou le rêve brisé	17
CHAPITRE 2 : LES STRATÉGIES D'INSERTION DES MIGRANTS GUINEENS	19
1. Les stratégies de régularisation ou les multiples chemins de l'intégration.....	19
2. Les stratégies d'insertion des migrants Guinéens : le rôle de l'AGGF.....	21
2.1. L'insertion professionnelle	21
2.2. L'insertion culturelle	22
2.3. La participation à la vie citoyenne.....	24
CONCLUSION.....	26
BIBLIOGRAPHIE.....	27
ANNEXES	28

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGGF : association des guinéens de Genève et de France voisine

BIE : Bureau Intégration des étrangers

INTRODUCTION

1. Introduction

Comme de nombreux africains, les ressortissants guinéens vivant en Suisse sont confrontés à divers problèmes d'intégration. Le premier et le plus significatif d'entre eux, depuis le durcissement, dans les années 1990, des conditions d'obtention des titres de séjour en Europe, est évidemment lié à la précarité qui résulte d'une situation de clandestinité ou de demande d'asile (Gakuba, 2008). Comme le précisent Bagalwa et Bolzman (2014), les africains, y compris lorsqu'ils sont diplômés, sont par ailleurs particulièrement touchés par le phénomène du chômage du fait de la non-reconnaissance des diplômes délivrés par certaines universités africaines, d'une certaine méfiance des entreprises à leur égard, ainsi que de la difficulté qu'ils éprouvent à construire un réseau de solidarité au-delà du cercle des seuls compatriotes. Le manque d'information sur le fonctionnement du système socio-politique suisse de manière générale, et sur le système genevois en particulier, freine également leur processus d'intégration. En effet, à son arrivé en Suisse, le migrant doit faire face à de nombreuses démarches administratives, aussi bien pour la recherche d'un logement, que pour la demande d'un permis de séjour, l'inscription à l'assurance maladie ainsi que la scolarisation des enfants pour les familles.

La majorité des migrants guinéens font face à des difficultés d'adaptation à la société genevoise, tant sur le plan strictement administratif et juridique (connaissance des lois et compréhension du fonctionnement des administrations publiques), que sur le plan culturel (notamment l'assimilation des codes sociaux « tacites »). C'est pour apporter un appui aux guinéens dans leur insertion sociale et professionnelle que l'association des Guinéens de Genève et de France voisine (AGGF) a vu jour en 2008. Depuis sa création, l'association s'est appliquée à œuvrer, conformément au rôle qu'elle s'était assignée dans ses statuts (voir annexe), pour représenter la communauté auprès des institutions genevoise, offrir un soutien et un appui individuels à ses membres dans les démarches administratives, renforcer les liens entre compatriotes expatriés, tout en assurant l'interface avec le pays d'origine, à travers la création d'un réseau de contacts, la diffusion des opportunités de travail ou d'investissement, et le montage de projets solidaires.

Régie par l'article 60 du code civil suisse¹, l'association apporte un soutien aux migrants guinéens en situation de détresse, à travers des collectes de fonds qui visent à assurer, dans des

¹ L'article 60 de la constitution du Code civil suisse stipule que « Les associations politiques, religieuses, scientifiques, artistiques, de bienfaisance, de récréation ou autres qui n'ont pas un but économique acquièrent la personnalité dès qu'elles expriment dans leurs statuts la volonté d'être organisées comparativement ». Voir [en ligne] :

circonstances exceptionnelles, la prise en charge financière de certains besoins spécifiques (frais administratifs, frais de santé, rapatriement mortuaire en cas de décès d'un membre de la communauté, d'un parent ou d'un proche...) Elle peut également apporter son appui et ses conseils lorsque un membre se trouve engagé dans une procédure judiciaire (en particulier dans les juridictions civiles, et notamment dans les litiges au travail, où les migrants peuvent être victimes d'escroquerie ou d'abus de la part de leurs employeurs ; mais aussi plus rarement dans les juridictions pénales²).

Des difficultés subsistent cependant dans le travail d'accompagnement que l'AGGF mène auprès de ses membres, et notamment pour certaines catégories d'entre eux : jeunes, nouveaux arrivants, chômeurs. Parmi ces difficultés, on peut citer la faible capacité à mener à bien la conception et la réalisation de projet de développement, le faible niveau de formation des membres de l'association, le nombre trop restreint de bénévoles, le manque d'accompagnement des institutions pour pérenniser leurs actions, le manque de reconnaissance – et donc un certain déficit de légitimité – de l'association auprès des institutions publiques genevoises, ainsi qu'un manque évident de trésorerie permanente (l'association finançant essentiellement ses actions « au cas par cas », par le biais de collecte de fonds ciblées et ponctuelles).

Face à ces difficultés et les limites que l'AGGF connaît, les migrants développent de multiples stratégies pour s'intégrer à la communauté genevoise, suivant des modalités différenciées selon leur statut. Ces stratégies peuvent être de nature individuelle (issues d'une réflexion, d'une observation ou d'expériences personnelles), familiale (conseils formulés par les proches), sociale (conseils reçus dans le cadre d'échanges en dehors du cercle familial) ou institutionnelle (conseils ou prescriptions diffusés par des organismes publics d'aides par exemple). Ces stratégies ne sont ni nécessairement rationnelles ni nécessairement efficaces. Elles peuvent même conduire le migrant à commettre certaines erreurs d'appréciation ou à subir certains échecs, en raison par exemple de l'ignorance de certains paramètres décisifs de réussite.

En un premier sens, il semble que l'appel à une structure associative comme l'AGGF combine, pour le migrant, de nombreux avantages, en cela qu'elle lui permet de trouver en la personne des compatriotes des appuis qui, tout à la fois, maîtrisent les habitudes et réflexes de conduite liées à sa culture d'origine (ce que ne peuvent toujours faire des organismes d'aide publique à l'insertion), et

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html>

² L'AGGF en particulier est intervenue l'année dernière pour accompagner la démarche de la famille d'Alpha Ismael Sow auprès de la justice genevoise. Alpha Ismael Sow était un jeune guinéen, en situation de clandestinité, qui a été assassiné en juin 2015. Du fait de l'illégalité de son séjour, le ministère public du canton de Genève n'a pas apparemment mené des enquêtes sérieuses sur sa mort, et a rapidement relâché le principal suspect. Ils ont fait un recours auprès du tribunal fédéral à Lausanne.

en même temps connaissent les rouages de l'administration du pays d'accueil, ses codes culturels et ses lois, ainsi que ses opportunités professionnelles et ses difficultés spécifiques. Pourtant, l'appartenance à une structure associative fondée sur une base nationale (la nationalité guinéenne) présente aussi le risque d'encourager le repli communautaire du migrant, en l'incitant tacitement à se reposer sur un réseau social exclusivement composé de migrants et expatriés africains, ou même seulement guinéens. Par ailleurs, nous constatons que les migrants qui vivent une situation de précarité extrême (clandestinité, pauvreté) sollicitent rarement les services de l'association, pour des raisons que nous aurons à analyser au cours de notre étude. Nous nous rendons compte en effet que le discours donné par l'association est plus ordinairement accepté par des personnes qui sont déjà quelque part intégrées, avec des compétences et une position sociale spontanément avantageuses.

2. Problématique

L'association des ressortissants guinéens a été conçue comme l'instrument de facilitation de cette intégration, en créant ou en mobilisant un réseau de solidarité qui puisse, tout en assurant l'interface entre culture d'origine et identité nouvelle, aider l'intégration des néo-arrivants, depuis leurs premières démarches administratives (titres de séjour, permis de travail, logement etc.) jusqu'à une insertion socio-professionnelle aboutie dans leur pays d'accueil. Elle se trouve confrontée à de multiples obstacles, aussi bien internes (manque de ressources humaines et financières, défaut de reconnaissance et d'appui de la part des institutions publiques) qu'externes. Concernant ces derniers, on peut noter la grande diversité des situations professionnelles et personnelles des ressortissants guinéens à Genève (migrants clandestins et peu qualifiés, étudiants, salariés de grandes organisations internationales, expatriés fortunés...) et donc aussi la grande diversité des attentes quant au rôle et à la nature des activités proposées par l'association.

Au-delà des positions sociales des uns et des autres et de leurs attentes, un fait retient d'emblée l'attention : les migrants dont la situation matérielle ou administrative paraît la plus défavorable sont ceux qui sollicitent le moins l'aide fournie par l'association, alors même que c'est d'abord pour répondre à leurs difficultés que la structure associative a été initialement conçue. Comment expliquer ce rapport différencié à l'association, selon que l'on est plus ou moins intégré à la communauté genevoise ? Pourquoi ce sont les migrants à la situation matérielle et aux potentiels d'intégration favorables qui sollicitent le plus l'AGGF ? Et pourquoi les migrants en situation de grande difficulté choisissent-ils plutôt si fréquemment la solution de l'isolement et du repli sur soi ?

Vivre loin de chez soi, dans un pays qui a d'autres codes sociaux, fait que la personne immigrée développe des stratégies qui vont lui permettre de survivre. Ce sont, entre autres, le fait de se marier avec une personne déjà intégrée, ou avec une personne du pays d'accueil ; par la formation

qu'elle soit universitaire ou professionnelle ; l'engagement politique et associatif, etc. Quelles sont les stratégies mises en place par ces Guinéens vivant en Suisse pour faciliter leur intégration ? L'AGGF joue-t-elle un rôle dans ces stratégies ?

L'association guinéenne à Genève a été créée pour compléter les structures déjà sur place et pour accompagner ses ressortissants dans le processus d'intégration. Mais ces personnes rencontrent des difficultés qui les empêchent de solliciter l'aide de l'association. Parmi les ressortissants guinéens, une catégorie des personnes vit dans une situation clandestine. Ces personnes ont parfois tendance à se méfier du bien-fondé de l'association et vont préférer se replier sur elles-mêmes et éviter d'être visibles. Malgré toutes ces difficultés et les limites objectives que connaît l'AGGF, le recours à l'association présente pour le migrant de nombreux avantages, en cela qu'elle lui permet de trouver en la personne des compatriotes des appuis qui, tout à la fois, maîtrisent les habitudes et réflexes de conduite liées à sa culture d'origine (ce que ne peuvent toujours faire des organismes d'aide publique à l'insertion), et en même temps connaissent les rouages de l'administration du pays d'accueil, ses codes culturels et ses lois, ainsi que ses opportunités professionnelles et ses difficultés spécifiques. Pourtant, l'appartenance à une structure associative fondée sur une base nationale (la nationalité guinéenne) présente aussi le risque d'encourager le repli communautaire du migrant, en l'incitant tacitement à se reposer sur un réseau social exclusivement composé de migrants et expatriés africains, ou même seulement guinéens.

Notre problématique s'articule autour des trois axes de questionnement suivants :

1/ Quelles sont les difficultés rencontrées par les migrants guinéens à leur arrivée en Suisse ? En quoi peuvent-elles constituer des obstacles à leur insertion socio-professionnelle ?

2/ Quelles stratégies les migrants guinéens mettent-ils en place pour faire face aux difficultés d'ordre administratif ou social (méconnaissance des codes sociaux suisses) ?

3/ Quel rôle l'AGGF joue-t-elle dans l'insertion socioprofessionnelle des migrants et les stratégies mises en place par eux dans ce sens ?

3. Cadre théorique

Les associations de migrants en Europe ont été souvent étudiées dans les sciences humaines depuis le milieu des années 1980, du point de vue de leur rôle dans le processus d'intégration et d'insertion socio-professionnelle, plus que dans celui de leur participation au développement du pays d'origine. Dans une étude sur les associations de migrants extra-européens du Valais romand, Besson (2008) se propose de comprendre en quoi les associations peuvent favoriser l'intégration, conçue ici comme l'accès à la participation citoyenne et à la reconnaissance sociale et institutionnelle dans la société d'accueil. L'auteur part de l'idée que la constitution de groupes et d'associations autonomes, nés de l'initiative des personnes migrantes elles-mêmes, favorise l'intégration par des pratiques de solidarité, la création de liens et la possibilité de faire valoir des droits et d'obtenir une reconnaissance. Son travail, a concerné un certain nombre d'associations (7 sur les 15 que compte le Valais).³ Les résultats de ce travail, qui met l'accent sur la participation citoyenne des migrants dans le processus d'intégration, montrent que les associations rencontrées favorisent l'intégration, « car elles entretiennent des réseaux composés de nombreux liens avec l'Etat et le tiers secteur de la société d'accueil, et permettent la création de pratiques de solidarités entre migrants. » Le modèle contemporain de la collaboration « horizontale » entre structures associatives et institutions publiques, qui vient se substituer aux formes de verticalité (soit d'opposition, soit de subordination) que revêtaient par le passé cette coopération, est donc mutuellement bénéfique, en cela qu'elle permet de faciliter l'intégration et d'offrir aux migrants les conditions de leur reconnaissance sociale.

Dans une perspective différente, Cattacini et La Barba (2007) se sont intéressées à l'évolution historique du rôle des associations de l'après-guerre à nos jours, notamment du point de vue des conséquences de leurs actions dans la vie politique et économique en Europe. L'étude s'attache à décrire les profondes mutations qui ont affectées les structures associatives au cours de la deuxième moitié du dernier siècle, tant pour ce qui concerne leur organisation structurelle et leurs stratégies d'action, que pour ce qui touche à la définition même de leurs rôles, de leurs identités et de leurs ambitions premières. En effet, si dans l'après-guerre, l'organisation des structures associatives était largement inspirée du modèle syndical (c'est à dire d'un modèle qui conçoit essentiellement le rôle de l'association comme celui d'un contre-pouvoir, et la revendication des droits comme une lutte sociale et politique), c'est plutôt la quête de la reconnaissance identitaire qui s'impose comme un mobile dominant depuis le milieu des années 1970. L'étude de Cattacini et Le Barba, qui prend tout autant en considération l'intérêt de l'Etat, des institutions publiques et des sociétés d'accueil, que celui des associations et des migrants eux-mêmes, remarque combien la fin de la guerre froide, la mondialisation et la complexification des échanges, a pu creuser l'écart entre un modèle d'associa-

³Parmi les 7 associations, aucune ne représente une communauté de migrants africains : l'étude porte sur une association de migrants turcs, afghans et tamouls en Valais.

tion syndical, fondé sur une identité de classe ou une appartenance à un corps professionnel, et un modèle d'association d' « aide aux minorités », centré sur une identité nationale, culturelle, ethnique ou religieuse. Le constat de cette mutation doit conduire les Etats à redéfinir leurs rapports aux structures associatives, en préférant la coopération, l'appui et l'intégration des projets à la stratégie d'opposition ou de compromis ordinairement menée dans le cadre de la réaction à la lutte syndicale. Par ailleurs, cette coopération doit aboutir à proposer de nouveaux modèles d'intégration face aux défis posés par le communautarisme mais aussi face aux opportunités sociales liées à une situation nouvelle de diversité identitaire et de multiculturalisme. C'est en particulier les dispositifs de reconnaissance (qui ne passent pas uniquement par la reconnaissance des droits), étudiés, dans un cadre théorique plus large, par le philosophe Charles Taylor, qui sont au cœur de l'étude des deux auteurs. Pour elles, la politique d'inclusion sociale, économique et politique doit ainsi « tenter de garder ces communautés ouvertes, tant par des offres de participation que par des reconnaissances concrètes et symboliques de leur contribution à la construction de la société », en vue de réagir au risque de la clôture communautaire et de faciliter l'intégration des talents et des identités culturelles les plus diverses au sein des Etats multiculturels.

En France, une étude de Dumont (2010) retrace les évolutions de la recherche française sur les associations de migrants internationaux, à partir d'une revue critique des travaux réalisés ces vingt dernières années. Centrées au départ sur la notion d'intégration, les recherches ont progressivement adopté le paradigme de l'ethnicité, puis celui du « *transnationalisme* », en s'inspirant des travaux anglo-saxons et européens. L'approche proposée par Dumont s'affirme alors comme une démarche critique, dans la mesure où, comme le dit l'auteur « ces trois paradigmes ne permettent pas toujours de saisir l'ensemble des significations que les migrants accordent à leur origine nationale, lorsque celle-ci est le moteur de leur engagement associatif. » En comparaison de l'étude de Cattacini et La Barba, il est à remarquer que l'article de Dumont s'intéresse moins aux effets sociaux et aux conséquences institutionnelles des actions associatives, qu'aux motifs personnels qui président à l'engagement des migrants. A l'appui d'une analyse critique des principales conclusions – mais aussi des principaux présupposés – des différentes études menées sur la question dans le champ des sciences humaines ces dernières années, l'auteur interroge notamment la pertinence de l'alternative ordinairement formulée entre identité nationale et identité ethnique, comme moteur et principe de l'engagement associatif. Les associations de migrants ou de ressortissants étrangers seraient-elles davantage constituées sur la base d'un principe d'identité ethnique ou sur le fait de l'appartenance nationale ? Le concept de « *nationalité associative* », permet à l'auteur de dépasser le clivage, parfois artificiel, entre l'échelle ethnique et l'échelle nationale, et ainsi de combler quelques-unes des lacunes repérées dans les études citées, tout en maintenant ouvert le cadre interprétatif.

Dans une étude plus récente, Berthommière, Maurel et Richard (2015) ont identifié une possible relation entre l'intégration des personnes et l'existence d'associations à travers une étude sur quatre communautés présentes en France (Algériens, Portugais, Turcs, Vietnamiens). Dans une approche quantitative – fondée sur des statistiques officielles et des recensements –, l'étude montre que l'appartenance à des associations non communautaires influence les positionnements identitaires, et que ces dernières affectent la probabilité de trouver un emploi. La méthode de l'étude consiste donc essentiellement en un croisement de données, relatives à la situation géographique et professionnelle du migrant, ainsi qu'à son appartenance à une association d'immigrés. Tout en se gardant de tirer de cette analyse quantitative des conclusions trop définitives – notamment quant aux implications politiques de l'étude en termes d'orientations des subventions publiques –, les auteurs remarquent en conclusion que : « Notre approche, résolument quantitative, montre que l'appartenance à des associations non communautaires influence les positionnements identitaires, et que ces dernières affectent la probabilité de trouver un emploi. Un individu a moins de chance de trouver un emploi s'il ne se sent pas français, ne se sent pas chez lui en France, n'est pas perçu comme français et n'a pas confiance dans les institutions françaises. Le positionnement identitaire est influencé par ailleurs par l'appartenance à des associations qui peuvent jouer un rôle d'intégrateur social ». L'étude tend donc à confirmer la pertinence de l'objection parfois formulée à l'endroit des structures associatives de migrants dont l'identité est fondée sur une base nationale ou ethnique : bien loin de favoriser l'insertion des nouveaux arrivants, de telles structures conduiraient plutôt à encourager le repli communautaire, en nourrissant, chez le migrant, le sentiment de son appartenance à l'identité de sa nation d'origine, et en renforçant par là même l'idée du caractère définitif de son statut d'« étranger ».

Notre étude aborde la question des migrants à travers les difficultés d'intégration qu'ils rencontrent dans leur société d'accueil et les stratégies qu'ils mettent en œuvre en lien avec l'AGGF face aux difficultés qui se présentent à eux tout au long de leur processus d'insertion. Nous entendons ici traiter du problème de l'intégration dans la multiplicité de ses aspects : de la régularisation de la situation administrative du migrant (en cas d'arrivée clandestine), à une participation active à la citoyenneté, en passant par l'insertion professionnelle, l'épanouissement social, et la construction de structures familiales pérennes. Pour cela, il nous faudra partir tout d'abord du constat de la difficulté de cette intégration, dans le cas spécifique des ressortissants africains en général, et guinéens en particulier. Ces difficultés – absence de qualification ou non-reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine, absence de projet d'immigration élaboré, situation de clandestinité, absence de capitaux, pauvreté du réseau de contacts, ignorance des mécanismes administratifs et du fonctionnement des institutions, choc culturel...- donnent lieu à des stratégies d'insertion dont il

nous faudra retracer les formes – individuelle ou collective, anticipée ou improvisée – de construction.

Ce faisant, nous croiserons très largement les perspectives adoptées par les auteurs des différentes études citées. De la recherche de Dumont (2010), nous retiendrons notamment l'intérêt pour les motivations personnelles de l'engagement associatif, ainsi que l'enjeu du débat sur la nature essentiellement ethnique, national ou transnational de cet engagement. Reprenant les conclusions de l'étude de Cattacini et La Barba, il nous sera en outre possible de faire signe vers la question des effets institutionnels de l'action associative, notamment quant au problème discuté de la forme que doit revêtir la coopération mutuellement bénéfique entre structure associative et institution publique. Le thème de la reconnaissance et la question des conditions de sa mise en pratique au niveau étatique – reconnaissance des identités ethniques, religieuses...- constituera en outre l'arrière-fond permanent de notre propre enquête. Enfin, nous reprendrons des recherches de Berthommière, Mauriel et Richard le débat sur les risques de « clôture identitaire » attachés à l'existence d'associations fondées sur une appartenance ethnique ou une identité nationale.

4. Objectifs

Ce travail se donne pour objectifs d'identifier les principales difficultés rencontrées par les migrants guinéens installés à Genève dans leur processus d'intégration ; d'analyser les stratégies mises en place en place par ces migrants pour faire face à ces difficultés qui sont autant d'obstacles à leur intégration dans la société genevoise et qui passe d'abord par leur insertion socio-professionnelles. Il s'agira aussi d'étudier en dernier ressort le rôle joué par l'AGGF dans ces stratégies mais surtout par le processus d'intégration des migrants guinéens en Suisse.

5. Méthodologie

Nous faisons le choix d'une approche qualitative, essentiellement articulée autour du témoignage de ressortissants guinéens installés à Genève, mais aussi de responsables d'associations ou d'institutions publiques d'aide à l'immigration. Les entretiens ont recueillis auprès de migrants appartenant à des contextes socio-économiques divers (étudiant, chômeur, salarié, cadre, migrant en situation de clandestinité).

L'enquête a été menée à Genève auprès de 10 ressortissants guinéens, dont les situations professionnelles et les identités sociales sont extrêmement diversifiées. Ils sont répartis ainsi qu'il suit :

Requérant ou clandestin : 3

Chômeur en situation régulière : 1

Salarié non qualifié : 2

Salarié qualifié : 2

Cadre : 1

Mission organisation internationale : 1

Les enquêtes ont été menées sur les lieux de travail même des interviewés et le cas échéant dans des lieux publics, pour les migrants sans emploi.

5.1. La collecte et l'analyse des données

La collecte de données a été faite au moyen de grilles d'entretien populations. Elle nous a permis d'identifier les difficultés rencontrées par les migrants, de saisir les stratégies mises en place par les uns et les autres pour y faire face et le rôle joué par l'AGGF dans ces stratégies. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone. Nous avons ensuite fait une analyse thème par thème des divers discours.

5.2. Les recherches documentaires et bibliographiques

Elles nous ont permis d'une part d'identifier des travaux d'universitaires, des chercheurs et des revues et articles traitant des questions d'intégration de migrants dans leur pays d'accueil et des relations construites par eux tant avec la communauté d'accueil que la communauté d'origine, et d'autre part de mieux cerner notre problématique.

Ce travail comprend deux parties. La première partie traitera des difficultés rencontrées par les migrants guinéens dans leur processus d'insertion, et des stratégies adoptées individuellement à leur arrivée à Genève. Dans une seconde partie, nous analyserons leur rapport à l'association et la manière dont le soutien apporté par l'AGGF leur permet de redéfinir les stratégies d'intégration adoptées à leur arrivée.

CHAPITRE 1: LES DIFFICULTES LIEES À L'INTÉGRATION DES MIGRANTS GUINÉENS DANS LA COMMUNAUTE GENEVOISE

Les difficultés liées à l'intégration des migrants guinéens dans la communauté genevoise sont nombreuses et diverses. Certaines de ces difficultés sont transversales à l'ensemble des champs de l'activité sociale (typiquement celles qui concernent la situation administrative, l'obtention des titres de séjour ou des permis de travail) ; d'autres concernent plus spécifiquement l'emploi, les études, ou l'épanouissement social et affectif. Ces difficultés sont différenciées selon le sexe et l'âge du migrant mais sont surtout fonction du statut social et professionnel du migrant.

1. La situation de clandestinité et ses implications dans la difficile intégration du migrant

La situation de clandestinité a des conséquences fâcheuses sur la vie sociale et la démarche institutionnelle des migrants. En ce sens, la régularisation de la situation administrative apparaît comme la première priorité aux ressortissants guinéens arrivés sur le territoire du canton de Genève. Cette régularisation peut passer par une demande d'asile, mais aussi par l'obtention d'un titre de séjour et d'un permis de travail, voire de la naturalisation.

1.1. Le clandestin et ses difficultés à obtenir un titre de séjour

Presque tous les ressortissants guinéens interrogés, y compris ceux qui possèdent aujourd'hui un titre de séjour régulier ou même la nationalité suisse (acquisition par mariage ou naturalisation) mentionnent la situation de clandestinité comme le principal obstacle à l'insertion. Au-delà du seul cas des migrants clandestins, un nombre significatif d'expatriés guinéens ont connu des périodes ponctuelles de clandestinité ou de présence irrégulière sur le territoire du canton de Genève. (Mr B, SA, M. L.). Et parmi ceux qui ont pu régulariser leur situation en obtenant un titre de séjour et un permis de travail par la suite, la menace d'un retour possible à la clandestinité demeure encore un motif majeur d'angoisse et d'appréhension quant à la perception des perspectives d'avenir. Rappelons en outre que la régularisation de la situation administrative du migrant à Genève est compliquée par la nécessité d'obtenir un permis de travail, au-delà du visa national (visa D) nécessaire à une présence durable en Suisse (au-delà des 90 jours de présence autorisés avec un visa Schengen)⁴.

⁴ Nous présentons en annexe les différents types de visas, ainsi que les différents types de permis de travail requis, dans le canton de Genève, pour espérer y résider et y travailler de manière régulière. Nous mentionnons le visa Schengen

Concernant le fait de cette irrégularité, il faut distinguer plusieurs cas. Certains migrants guinéens sont arrivés en Suisse et en Europe de manière clandestine, et n'ont donc jamais obtenu de titres de séjour, ni sous la forme d'un visa Schengen provisoire, ni sous la forme d'un droit d'asile :

« Comme je n'avais pas les moyens pour arriver en Europe par la voie normale [ie. par l'obtention d'un visa Schengen auprès d'une ambassade d'un Etat européen à Conakry⁵], je suis passé par la mer depuis le Mali et la Lybie. Le voyage n'est pas aussi coûteux par-là, même si les passeurs nous ont assez fatigués. Arrivé en Italie, j'avais un frère à Milan, mais j'ai trouvé que la vie là-bas ne m'arrangeait pas, comme il n'y avait pas de travail. C'est un ami qui m'a conseillé de venir à Genève où j'avais aussi un oncle. » (MD, clandestin)

D'autres sont au contraire arrivés de manière régulière à Genève, soit pour un séjour d'études, soit parce qu'ils y avaient un travail. La perte du titre de séjour et le début de la situation de clandestinité peut donc avoir lieu plusieurs années après l'arrivée sur le territoire suisse, alors même que le migrant avait entamé les premières étapes de son processus d'intégration. SA, d'abord arrivé à Genève en 2000 comme étudiant, nous dit ainsi :

« J'avais été confronté au besoin de changer mon permis B étudiant au terme de mes études universitaire pour un permis B résident. J'ai eu tous les problèmes du monde à cet effet, c'était le calvaire. Mon employeur a été contraint de me licencier pour faute de permis de séjour valable. D'un jour à l'autre je me suis retrouvé un sans papier et sans travail à Genève, c'est quelque chose de pénible »

Parmi les conséquences de la situation de clandestinité, les témoignages recueillis mentionnent notamment la peur constante des autorités, le repli sur soi, et la difficulté à trouver un travail. La situation de clandestinité conduit donc le migrant – même s'il dispose par ailleurs de ressources obtenues de manière « informelle » (en dehors de tout cadre légal) - à une certaine forme d'« auto-censure sociale » (repli sur soi) Beaucoup d'opportunités de travail ou de rencontres sont ainsi perdues en raison de l'absence de titre de séjour régulier.

1.2. Le clandestin face à la difficulté à obtenir un logement

dans la mesure où de nombreux ressortissants guinéens interrogés sont arrivés en Suisse à partir d'un pays européen frontalier (notamment la France et l'Italie).

⁵ Pour information, l'ambassade de France demande aujourd'hui une caution de 7000 euros pour l'obtention de ce visa. Notre expérience nous montre que beaucoup de migrants confondent cette caution ou « preuve de ressources » – qui reste évidemment à disposition du migrant par la suite – avec un achat pur et simple du visa auprès de l'ambassade. Dans tous les cas, peu de guinéens disposent effectivement de cette somme, surtout sous la forme exigée d'un dépôt dans un compte bancaire

De la même manière, la plupart des migrants interrogés décrivent leur difficulté à trouver un logement, cette difficulté les conduisant la plupart du temps à se replier vers des solutions de colocation communautaire informelles. MD que nous avons déjà cité témoigne encore en ce sens :

« Arrivé à Genève, je suis allé chez mon ami qui vivait dans l'appartement de son grand frère. Son grand frère lui avait une bonne situation à Genève mais il ne vivait plus là-bas. Là-bas nous sommes 6 jeunes, 5 guinéens et 1 bissaguais [de la Guinée Bissau], et nous payons chacun 300 francs par mois pour partager la chambre, si nous trouvons les moyens. »

La situation de colocation présente des risques : celui du repli communautaire tout d'abord, la plupart des migrants faisant colocation avec les seuls compatriotes, mais aussi la tentation d'imiter le mauvais exemple des colocataires impliqués dans divers trafic, dont, notamment, le trafic de drogue. C'est ce dont témoigne Mr B, arrivé en Suisse clandestinement en 1993 et dont la situation est aujourd'hui régularisée :

« Certains collègues du foyer qui étaient dans la drogue ont voulu m'entraîner dans leur histoire. J'ai réussi à résister de me lancer dans ce fléau. Mes voisins venaient toujours me montrer l'argent qu'ils gagnaient après la vente de la drogue pour m'inciter à me lancer aussi dedans. »

Il convient donc de remarquer que l'influence du collectif n'est pas toujours décisive. Du fait de ses convictions personnelles, ou dans l'attachement à une ambition fixée dès le départ, le migrant sait parfois se préserver des mauvaises influences de son milieu.

1.3. Le clandestin face à la bureaucratie : incompréhensions et appréhensions

En bute à une bureaucratie universaliste et impersonnelle, et face à la nombreuse paperasserie que demande l'administration au migrant, le migrant est souvent désarmé et est vite gagné par le découragement. Ces peurs sont encore plus grandes lorsque ce dernier est en situation de clandestinité.

Le manque d'aisance face aux démarches administratives va au-delà de la seule appréhension d'une reconduite à la frontière en cas de contrôle de police en situation de clandestinité. La plupart des migrants guinéens interrogés, même lorsqu'ils peuvent faire la preuve d'une demande d'asile en cours, ou lorsqu'ils détiennent des titres de séjour ou des permis de travail réguliers confient être mal à l'aise à l'idée de solliciter une institution publique pour une demande de subvention, de renouvellement de titres, ou pour les démarches administratives ordinaires (souscription à l'assurance maladie, logement, scolarisation). L'incompréhension culturelle, mais aussi le manque de pédagogie et une certaine « froideur » des représentants des institutions publiques sont souvent évoquées. C'est ainsi que SA, se souvenant de ses premières années à Genève, témoigne :

« Je ne critique pas les administrations ici, mais il faut avouer que ce n'est pas toujours facile de comprendre ce qu'ils demandent. La plupart des gens qui sont dans les bureaux n'ont pas la patience d'expliquer par exemple les papiers nécessaires. Ils font comme si on connaissait forcément déjà le fonctionnement en fait. Ou bien ils utilisent des abréviations sans tellement expliquer. »

Il faut ajouter sur ce point, le constat partagé de l'ignorance des lois et du fonctionnement des institutions, du point de vue par exemple de la distribution des compétences publiques entre les différentes administrations. Par ailleurs, les témoignages recueillis démontrent que les migrants guinéens en situation d'irrégularité conçoivent souvent l'Etat comme une entité « monolithique », en craignant par exemple une communication intégrale des informations entre les différentes administrations. Un immigré clandestin aura ainsi peur de solliciter les services des pompiers en cas d'urgence, en s'imaginant que les pompiers révéleraient nécessairement la situation de clandestinité du migrant aux services de police.

De la même manière, la plupart des migrants sont ignorants de leurs droits, et s'imaginent qu'une situation de séjour irrégulière équivaut par principe à l'absence de toute forme de protection juridique ou sociale.

2. L'insertion socioprofessionnelle : entre déqualification et disqualification

Dans l'accès au marché de travail, les migrants guinéens ont souvent à faire face à un certain nombre de difficultés notamment à l'absence de qualification ou à la non reconnaissance des diplômes acquis au pays d'origine. L'accès au travail reste pour les migrants guinéens une priorité en ce sens où la plupart conçoivent au départ leur projet migratoire comme une opportunité essentiellement économique.

2.1. Le problème de la reconnaissance des diplômes acquis

La plupart des migrants guinéens qui obtiennent un titre de séjour et un permis de travail parviennent à décrocher des petits boulots à Genève. Mais bien souvent, ces emplois ne correspondent pas du tout à leur qualification. C'est notamment les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, éventuellement aussi des travaux publics, qui embauchent les migrants. Or ces emplois, en plus d'offrir peu d'opportunités d'évolution, ne valorisent pas les diplômes universitaires – généralement obtenus à l'issue de formations très théoriques – délivrés dans les pays d'origine. Les petits boulots présentent aussi le risque d'inciter le jeune – notamment lorsqu'il est étudiant – à abandonner les projets d'études ou les projets professionnels pour lesquels il s'était initialement expatrié. L'opportunité que lui offrent les emplois genevois de mettre de côté des sommes d'argent consé-

quentes, relativement notamment au coût de la vie en Guinée, encourage les migrants à adopter une logique à court terme : leur objectif est alors d'épargner rapidement une somme leur permettant de réaliser un investissement de départ dans leur pays d'origine. L'intégration dans le pays d'accueil pâtit très nettement de cette conception « transitoire » qu'ils se font de leur séjour dans le territoire genevois. Citons à ce sujet le témoignage de M. L., d'abord arrivé à Genève comme étudiant :

« J'ai une maîtrise universitaire en économie à l'université de Gamal Abdel Nasser de Conakry. J'étais très brillant en classe, c'est ainsi que j'ai été admis à l'université de Genève en licence HEC. J'avais réussi à m'adapter aux cours au tout début avant de commencer à cumuler les petits boulots. Depuis que mes jours de travail à la Migros ont commencé à coïncider avec mes jours de cours à l'université, j'ai commencé à baisser en classe et mon absentéisme s'est beaucoup accentué. J'avais une seule ambition c'est de me faire beaucoup d'argent et partir de Genève. C'est par après que j'ai été radié de l'effectif des étudiants régulièrement inscrits en 1ère année licence HEC. »

La comparaison constante du coût de la vie à Genève et du coût de la vie en Guinée conduit en outre les migrants à se refuser parfois toute sortie et tout confort, freinant ainsi leur processus d'insertion sociale. SF, migrant clandestin en France voisine, note ainsi :

« Souvent je veux sortir pour manger dans un restaurant ou bien blaguer dans un maquis. Mais à chaque fois je me dis que les 100 francs ou les 200 francs que je peux dépenser pour ça font beaucoup d'argent en Guinée. Chaque semaine presque ma famille ou bien des amis m'appellent pour me parler de certains projets qui peuvent bien marcher là-bas. Par exemple acheter des concasseurs pour les donner en location à ceux qui fabriquent l'huile de palme, ou bien pour les orpailleurs. C'est une affaire qui peut bien rapporter au pays. Or ça ne coûte que 5 millions [environ 500 francs] pour un premier départ. Et c'est l'argent qu'on peut gaspiller en une seule soirée ici. »

Remarquons enfin que la bonne maîtrise de la langue française semble grandement faciliter l'accès au travail, y compris pour les emplois non qualifiés. A. D., demandeur d'asile guinéen d'origine sierra-léonaise et qui ne parle pas bien le français (l'entretien, dans son cas, a été réalisé en puular) remarque en ce sens que le manque de maîtrise de la langue le pénalise, y compris pour trouver des petits boulots dans le secteur informel.

2.2. Les petits boulots et le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est une conséquence directe de ces projets professionnels à court-terme, lorsque les migrants sont engagés dans une activité salariale à côté de leurs études, comme c'est le cas dans le témoignage cité plus haut. Mais le décrochage scolaire ne procède pas toujours de l'absentéisme ou de l'existence d'activités parallèles. Parfois c'est la difficulté du contenu même de

l'enseignement qui est pointée du doigt. M. A., arrivé à Genève en tant que fonctionnaire international fournit sur ce point un élément d'explication :

« En Guinée, l'éducation élémentaire, primaire et secondaire sont, ou en tout cas étaient jusqu'au temps de Lansana Conté [deuxième président de la République de Guinée, mort en 2008], de bonne qualité. En revanche, l'enseignement universitaire est médiocre, du fait d'un manque d'investissement de l'Etat. Les universités ou écoles privées ne sont pas franchement au niveau non plus, si on les compare au reste de la sous-région comme Dakar ou Abidjan. C'est pourquoi un étudiant qui aurait fait ses premières années à l'université en Guinée aura ensuite de grandes difficultés à suivre les cours en Suisse. En revanche, s'il vient jeune, ou juste après le bac, il sera toujours possible pour lui de se mettre à niveau, surtout que la langue d'enseignement est commune [ie. le français]. »

La différence de niveau entre l'université guinéenne et l'université suisse peut expliquer les difficultés éprouvées par de nombreux ressortissants guinéens à Genève. Toutefois, il convient de noter que parmi les migrants interrogés, les deux seuls à avoir échoué dans leurs études en Suisse, occupaient un poste salarié à côté, et parfois pour un volume horaire important (un temps plein pour l'un d'entre eux). L'activité professionnelle parallèle demeure donc la principale cause d'échec à l'université.

3. Le repli identitaire comme réponse à la difficile insertion sociale ?

Les frontières ethniques étant très largement transversales aux frontières nationales, les ressortissants guinéens sont amenés à tisser très rapidement des liens avec des ressortissants des pays voisins. Les migrants interrogés mentionnent sur ce point notamment une proximité avec les ressortissants sénégalais, maliens, bissau-guinéens, et en second lieu ivoiriens, burkinabés, ou béninois. Mais au-delà du réseau ethnique – encouragé par l'identité de la langue et des cultures – et du réseau national, c'est surtout dans un réseau continental que les migrants guinéens s'insèrent spontanément à leur arrivée dans le canton de Genève. Les références culturelles communes créent des lieux de rencontre naturels où les migrants africains sont amenés à se retrouver : les traditions alimentaires, les traditions musicales et les traditions vestimentaires sont les principaux facteurs de rapprochements. KB, aujourd'hui naturalisé suisse et cadre à Genève, note ainsi :

« Nous guinéens nous avons évolué, même à Conakry, avec la musique ivoirienne ou congolaise. Donc ici si je vois un événement comme un concert organisé par les congolais par exemple, je vais être intéressé quand même. Je ne dis pas que je vais y aller forcément, mais je vais être intéressé. »

De même les restaurants ou les bars africains, s'ils sont souvent fondés au départ sur une origine nationale bien définie, accueillent la plupart du temps des ressortissants de tous les pays d'Afrique.

Si le dépassement des clivages ethniques ou nationaux est favorisé par l'appartenance à un réseau plus spécifiquement continental, l'intégration au réseau suisse, ou même plus largement au réseau européen reste parfois difficile. En particulier sur le plan affectif, les couples mixtes semblent être une source majeure de préoccupation. SF, remarque sur ce point :

« Si c'est moi, je dois dire que j'aime vraiment les femmes blanches quand même. Mais il faut dire aussi que parfois la communication est compliquée comme nous n'avons pas la même culture. Par exemple, à Genève on peut voir parfois qu'une fille veut partager l'addition dans un restaurant, alors qu'à Conakry ce n'est même pas imaginable. Par contre arriver en retard à un rendez-vous en Guinée ne pose pas problème, alors qu'ici ça fait souvent des histoires. »

3.1. De l'implicite à l'explicite : le migrant à la découverte des codes sociaux et des normes juridiques

A cette difficulté répond le manque de compréhension des codes sociaux implicites. Sur ce point, KB, très philosophe donne un exemple caractéristique :

« Parfois, il est plus facile de connaître les lois, même si elles sont formulées dans un langage complexe, que les coutumes. Parce qu'au moins les lois sont explicites, et sont faites pour être connues. Alors que les coutumes sont inconnues et souvent incompréhensibles. Je prends l'exemple d'un jour où j'étais assis dans le tram, qui était surchargé. Une femme est venue avec ses enfants qui devaient avoir 5 ou 6 ans. La femme s'est assise mais s'est agacée que personne ne laisse sa place pour ses enfants. Mais chez nous en Guinée, les enfants de 5 ou 6 ans sont vraiment les derniers à s'asseoir. S'il manque des chaises quelque part, c'est eux les premiers qui doivent se lever. »

Les migrants guinéens ne sont donc pas toujours conscients des actions ou des attitudes qui sont susceptibles de susciter une réprobation sociale à Genève, ou au contraire, des actes généralement approuvés. Les effets de cette difficulté à appréhender les implicites culturels sont multiples, non seulement du point de vue de l'insertion professionnelle, notamment dans les activités de service, mais aussi dans une perspective de rencontre amicale ou amoureuse.

3.2. Le mythe du retour ou le rêve brisé

Fonder une famille en Suisse n'est pas l'objectif de tous les migrants guinéens. Lorsque ceux-ci considèrent que leur présence à Genève est essentiellement provisoire, et espèrent économiser rapidement les capitaux nécessaires à un premier investissement au pays, la fondation d'une famille peut même apparaître comme une contrainte non désirée. Toutefois, la perception de la famille

change avec la durée du séjour, et la fondation d'une structure familiale pérenne devient vite un objectif majeur pour les ressortissants guinéens installés durablement en Suisse. Nous reviendrons dans notre deuxième partie sur la question du rapport des migrants aux couples mixtes, le mariage avec un(e) citoyen(ne) suisse étant souvent perçu comme l'une des stratégies d'intégration les plus efficaces. Quant au cas des migrants dont la présence à Genève était régulière avant même leur mariage, ni notre expérience propre ni notre collecte de témoignages ne permettent de dessiner de tendances précises. Les ressortissants guinéens de sexe masculin se marient en effet semble-t-il indifféremment avec des femmes de la même ethnie, avec des femmes compatriotes d'ethnies différentes, avec des femmes africaines non guinéennes, ou avec des femmes européennes ou suisses.

Le sentiment de solitude ou la nostalgie du pays est souvent relevé par les ressortissants guinéens interrogés. Il faut noter toutefois sur ce point que les sentiments ne sont pas uniformes. Beaucoup, notamment parmi ceux qui sont installés depuis longtemps à Genève, n'envisagent pas de revenir au pays. Parmi ceux-ci, l'acculturation à la vie genevoise semble rendre difficile l'idée d'un retour définitif en Guinée. Les migrants témoignent ainsi parfois d'un double dépaysement. Pas entièrement chez eux en Suisse, ils n'en sont pas moins devenus avec le temps en partie étrangers à leur pays d'origine. C'est ce dont témoigne notamment M. L. :

« Qu'est-ce que je vais faire en Guinée ? Moi qui ai fait plus de 10 ans ici, je ne peux même pas me réhabituer à la vie à Conakry. Là-bas il faut parfois une journée entière pour régler une affaire vraiment banale, comme faire un virement à la banque ou retirer de l'argent, entre les embouteillages, la désorganisation, les tracasseries de tous ordres. Vraiment, tout est difficile. Je n'aurais pas la patience je crois pour endurer ça à nouveau. »

Enfin, beaucoup plus rarement, les témoignages recueillis mentionnent le risque des addictions aux drogues ou à l'alcool, manifestement facilitées par l'absence de pression sociale propre à la situation d'expatriation. SF témoigne ainsi :

« C'est ici que j'ai commencé à boire beaucoup. En Guinée je n'avais jamais cette idée de boire, surtout que si je buvais les gens allaient vraiment me juger pour ça. Mais ici personne ne peut me juger. »

Un paragraphe pour conclure sur la première partie

CHAPITRE 2 : LES STRATÉGIES D'INSERTION DES MIGRANTS GUINEENS

Dans notre première partie, nous avons traité des différentes difficultés rencontrées par les migrants dans leur processus d'intégration de manière délibérément unifiée. La compréhension des mécanismes et des stratégies d'insertion suppose au contraire une différenciation des cas, selon l'âge, le niveau d'études et de qualification, le sexe, et la situation professionnelle et administrative des ressortissants guinéens.

1. Les stratégies de régularisation ou les multiples chemins de l'intégration

Dans le cas des migrants en situation de clandestinité, l'insertion passera avant tout par une stratégie de régularisation de la situation administrative, c'est-à-dire, par l'obtention d'un titre de séjour, d'un permis de travail ou d'un droit d'asile. Sur ce point, il est à noter que la naturalisation semble constituer bien souvent l'objectif final de ce processus de « normalisation » de la situation administrative et la voie royale vers l'intégration. La naturalisation apparaît en effet comme la seule solution permettant d'apporter une réponse définitive au problème de la régularité de la présence du migrant à Genève. Les titres de séjour provisoires sont ainsi perçus comme un objet de préoccupation permanents, et font craindre, sous l'impulsion par exemple de changements politiques, un retour possible à une situation d'irrégularité. Que l'arrivée du migrant soit dès le départ clandestine, ou que celui-ci ait bénéficié en premier lieu d'un titre de séjour (visa Schengen, visa D), ou même d'un permis de travail provisoire, les trois stratégies les plus fréquemment adoptées en cas de situation d'irrégularité sont la demande d'asile, l'installation provisoire en France, le mariage avec un(e) citoyen(ne) suisse.

1/ la demande d'asile politique

La demande d'asile aboutit rarement dans le cas des migrants guinéens, le pays étant perçu comme politiquement stable par le secrétariat d'Etat aux migrations⁶. Toutefois la demande d'asile est souvent sollicitée par les guinéens, notamment pour obtenir une autorisation de séjour provisoire, automatiquement accordée en attendant que la requête soit étudiée.

2/ l'installation provisoire en France voisine

L'installation provisoire en France voisine ne concerne pas que le cas des ressortissants guinéens qui auraient perdu leur permis de travail à Genève mais continueraient par ailleurs de jouir d'un

⁶ Information obtenue auprès de Nicolas Roguet, délégué Bureau d'Intégration des Étrangers à Genève. (BIE)

titre de séjour régulier dans l'espace Schengen. La plupart du temps, même en l'absence de tout titre valide, l'installation en France paraît une meilleure solution aux migrants. C'est le cas de cette dame arrivée de manière régulière à Paris avec un visa Schengen de 1 mois. Arrivée dans la région alors qu'elle était déjà en situation de clandestinité, elle est mariée aujourd'hui à un Suisse :

« Mon ambition était vraiment de travailler à Genève, mais en attendant de trouver une solution par rapport à ma situation, on m'a conseillé de rester en France où j'ai aussi une sœur qui est mariée. Parce qu'à Annemasse par exemple, les autorités sont moins radicales. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de contrôle, mais en tout cas ce n'est pas si fréquent d'être renvoyé depuis la France, alors qu'en Suisse, on ne pardonne pas. » (FK)

3/ le mariage avec un(e) citoyen(ne) suisse.

L'acquisition de la nationalité par mariage est évidemment la voie la plus facile pour obtenir une régularisation définitive. Cela justifie que l'on puisse ici parler de véritable « stratégie » d'intégration, au-delà de l'apparence d'opportunisme qui s'attache à la pratique. Il faut dire par ailleurs que le fait de concevoir le mariage comme la meilleure stratégie d'insertion n'implique pas que le profil de la personne rencontrée n'ait qu'un intérêt secondaire. Presque tous les migrants interrogés estiment qu'ils n'ont jamais été « prêts à tout » pour se marier, et ils sont nombreux à considérer l'existence d'un véritable sentiment amoureux comme une condition absolument nécessaire pour conclure un tel mariage. Il faut enfin remarquer que les citoyen(ne)s suisses avec lesquels les migrants guinéens se marient sont aussi souvent d'origine africaine, ou même de nationalité guinéenne (double-nationalité).

Les lieux de rencontres des futurs époux sont divers. Ce peut être lors d'une fête (« J'ai régularisé ma situation à travers une fête qu'avait organisée un ami. Parce que c'est pendant cette fête que j'ai rencontré ma femme. Au bout de 6 mois elle est devenue mon épouse et ainsi a pris fin le calvaire de mon titre de séjour. » (ML)). Elle peut être faite de façon spontanée ou organisée avec une véritable stratégie sociale élaborée pour maximiser les opportunités de rencontre et travailler à la construction d'une personnalité plus séduisante :

« Pendant un temps, j'ai vu la relation avec les femmes comme un investissement. Je me disais qu'il fallait être bien sapé, prendre soin de moi, travailler aussi ma manière de parler. Un compatriote qui avait rencontré sa femme à Lausanne m'a même donné beaucoup de conseils. Je ne choisissais pas les lieux et les activités au hasard non plus. Je me suis par exemple inscrit au cours de salsa » (KB).

Cette stratégie n'est pas le seul fait des hommes, les femmes migrantes aussi trouvent dans le mariage le meilleur moyen pour rester en Suisse. Mais cela n'est pas parfois sans déboires pour certaines d'entre elles :

« Pour moi, à cette époque, en tout cas je ne voyais pas de solution en dehors du mariage. C'est vrai qu'avec mes difficultés j'aurais pu faire presque tout pour avoir un mari suisse. Mais j'ai rencontré par la suite un homme qui m'a pris comme son esclave, qui voulait m'enfermer chez lui, qui criait tout le temps. J'ai dit si c'est ça Conakry est mieux même [rires], et je me suis enfuie de chez lui, avant de rencontrer l'homme avec qui je suis aujourd'hui. » (FK)

2. Les stratégies d'insertion des migrants Guinéens : le rôle de l'AGGF

Les témoignages collectés indiquent une très forte mobilité, et une très importante flexibilité dans la recherche de l'emploi avec des fréquentes remises en cause de la feuille de route que le migrant s'était assignée dans le projet migratoire. L'« adaptation » est un lexique qui revient souvent dans les témoignages recueillis :

« Je suis arrivé à Genève, dans le cadre de mes études universitaires en 1988. Après mon baccalauréat en Guinée, je suis venu grâce au visa d'études, j'étais confronté à des exigences de réussite pour prolonger mon titre de séjour, du point de vue de compréhension du système politique, juridique, administrative, mes études ont été impactées... J'ai dû changer à plusieurs reprises d'objectifs pour pouvoir m'adapter à ses contraintes financières, sociales. » (KB)

Cette adaptation ou l'abandon du projet initial peut revêtir notamment 3 formes :

1/ l'abandon des études et l'insertion professionnelle directe : c'est le cas lorsqu'un étudiant arrivé par la filière universitaire se lance dans le marché de l'emploi et abandonne les projets d'étude qu'il avait initialement formés, comme nous l'avons vu plus haut.

2/ l'acceptation d'un emploi non qualifié : c'est le cas lorsqu'un migrant diplômé accepte d'occuper un poste ne correspondant pas à ses qualifications, notamment du fait de la non-reconnaissance des diplômes. H.L est dans ce cas, puisque sa licence de droit, obtenue à l'université Lansana Conté – Sonfonia, n'a été reconnue par aucun employeur à Genève.

3/ la requalification : c'est le cas lorsqu'un migrant reprend une formation – en général une formation professionnelle – après avoir travaillé un certain nombre d'années dans un premier secteur d'activité non qualifié, ou ne correspondant pas aux qualifications acquises en Guinée.

2.1. L'insertion professionnelle

Les conditions de régularisation et les démarches nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour sont relativement bien connues des migrants. Sur ce point, les ressortissants guinéens interrogés témoignent davantage d'un appui matériel fourni par l'association. Cet appui matériel peut prendre la forme d'un soutien financier direct (don ou prêt de la somme correspondant par exemple aux frais

postaux ou à divers frais administratifs en cas de besoin ponctuel), ou d'un soutien juridique et administratif (une aide est fournie par les bénévoles pour compléter certains documents ou indiquer l'ordre des démarches). AD témoigne ainsi :

« Je savais qu'il fallait que je demande l'asile en arrivant. C'est quelque chose qu'on connaît depuis Conakry. Là où l'AGGF m'a aidé c'est surtout pour me dire le lieu et pour remplir les papiers. Mon français n'est pas si bon et on peut trouver là-bas des gens qui maîtrisent bien les lois. »

De la même manière, l'AGGF peut diffuser auprès de ses membres, et notamment auprès de ceux qui sont dans un besoin urgent, des opportunités d'emploi. Il convient toutefois de faire remarquer que plus les migrants sont jeunes, plus leur projet migratoire est de court-terme, plus la différence entre emploi formel et emploi informel devient floue. L'AGGF alerte ainsi ses membres – parmi ceux qui possèdent un titre de séjour – de la nécessité de pratiquer une activité autant que possible déclarée, le travail informel étant beaucoup pratiqué, notamment en France voisine.

Evidemment ce cas ne concerne pas les ressortissants guinéens en situation de clandestinité ou demandeur d'asile. Malheureusement, le statut de demandeur d'asile ne permet pas d'exercer d'activité salariée en Suisse. Pour les requérants comme pour les clandestins, le travail informel demeure donc l'unique option. Ce travail informel peut être de différentes natures, allant de la multiplication des « petits services » notamment dans la plomberie, la mécanique, l'électricité, ou encore le trafic de drogue. Certains migrants ne reculent devant rien et sont prêts à tout pour gagner de l'argent et réaliser leur rêve :

« Moi je suis venu ici pour gagner de l'argent et revenir travailler à Conakry et au village. Je vais acheter des taxis pour faire la route Conakry – Lélouma [ville de la Moyenne-Guinée] et aussi construire ma maison. Là-bas on ne demande pas d'où vient cet argent, comme chez nous tout passe par les liquidités⁷ » (MD).

2.2. L'insertion culturelle

Si les stratégies de régularisation administrative et de recherche d'emploi semblent être élaborées de manière essentiellement individuelle, l'AGGF influence davantage les migrants dans l'optique de leur insertion culturelle. En effet, la vocation de l'association est d'abord de renforcer les liens entre migrants guinéens par le biais de l'organisation d'évènements liés à la culture guinéenne : concerts d'artistes guinéens, soirées lors des fêtes nationales (par exemple la célébration de l'indépendance

⁷ Le système des échanges bancaires, virements ou chèques n'est pas encore très développé en Guinée, ce qui fait que la plupart des transactions commerciales se font en espèces.

le 2 octobre, ou une fête religieuse comme la tabaski). La question peut alors se poser de savoir dans quelle mesure cet objectif de renforcer les liens des ressortissants guinéens peut répondre à une visée d'insertion plus large dans la société genevoise en général. Les événements organisés sont en effet motivés au départ par l'ambition de promouvoir spécifiquement une culture nationale – la culture guinéenne. L'insertion des nouveaux arrivants dans le tissu associatif ne vient-il pas dès lors resserrer les perspectives d'intégration – en favorisant le repli communautaire – plutôt qu'offrir au migrant une ouverture facilitée sur sa société d'accueil ? Dans quelle mesure l'appartenance à la communauté nationale réunie autour du principe associatif favorise-t-elle au contraire l'intégration à la société genevoise elle-même ? Le porte-parole de l'association, interrogé à ce sujet, déclare ainsi :

« Je crois que c'est un faux débat. Certes l'association est fondée sur l'identité guinéenne, mais lorsque nos événements font la promotion de la culture de notre pays, ils réunissent des gens issus de tous les horizons. Dans nos soirées, on rencontre des suisses ou des français, autant que des guinéens ou d'autres africains. C'est donc l'occasion pour les migrants qui viennent d'arriver d'aller à la rencontre d'autres types de personnes. Par ailleurs, l'intégration est surtout une dynamique. Quand la dynamique est enclenchée, nos compatriotes ne regardent plus si untel est Guinéen, ou untel est Suisse. La connaissance des compatriotes permet d'enclencher cette dynamique. »

La réponse du porte-parole de l'AGGF s'articule donc autour de deux grands arguments dont le deuxième notamment intéresse directement notre étude. Le fait de tisser des liens avec les compatriotes permettraient de lancer une dynamique sociale d'ouverture ou une « dynamique de rencontre » qui profiteraient par la suite non seulement au renforcement du réseau guinéen ou africain, mais également à la rencontre de toutes les autres communautés. L'essentiel de l'intégration passerait donc par la création d'un *réseau social en pays d'accueil* – quelle que soit sa nature -, lequel fournirait une base à partir de laquelle l'ouverture à l'identité de la société d'immigration serait elle-même favorisée. Dans cette perspective, l'obstacle essentiel à l'insertion sociale du migrant ne serait pas spécifiquement le *repli communautaire*, mais plutôt le repli tout court – l'isolement ou la solitude. Contre un lieu commun qui voudrait que la vie du migrant africain soit spontanément communautaire, nous avons eu à remarquer combien le repli sur soi et la solitude pouvaient peser sur les nouveaux arrivants, notamment pendant les premiers mois où ils sont sans papiers et sans ressources :

« Mes amis faisaient des petits boulots au début, donc on peut dire qu'à 8h ou 10h passées je restais seul dans la chambre. Avec le manque de moyens et les problèmes de papier, ce n'était pas facile de sortir quand même. Donc j'étais souvent là d'abord, resté coucher dans mon lit toute la journée. Avec la connexion internet, j'appelais souvent au pays ma mère et mes amis par Viber, Facebook et consorts »

Alors qu'ils pouvaient avoir recours à l'AGGF, les nouveaux arrivants comme nombre de clandestins ou de démunis, restent cloîtrés dans leur logement, habités par des sentiments de honte d'être vus par les autres en situation d'indigent :

« Nous guinéens nous sommes aussi orgueilleux, même si on peut être dans une situation vraiment grave pour un moment. Donc d'une part nous n'aimons pas que des compatriotes nous voient dans cette situation. En tout cas pour moi c'est une honte d'aller demander à un frère pour venir me prendre en charge. » (MD).

Par contre, ils viennent lorsqu'ils sont dans de meilleures conditions de vie et sont dans une situation bien confortable. Beaucoup d'entre eux ne viennent à l'AGGF que contraints et pour solliciter très ponctuellement des aides matérielles, sans pour autant s'investir par la suite dans les activités culturelles. Le sentiment de « honte » ou le complexe semble se manifester davantage pour ce qui touche à la participation aux activités culturelles (l'AGGF organise des séances hebdomadaires de football en plus des soirées déjà évoquées), que pour la sollicitation des aides directes :

« Oui je connais l'AGGF et je les remercie car ils m'ont aidé au moment où j'en avais le plus besoin. Mais c'est vrai que ce n'est pas facile d'être toujours avec eux dans leurs activités car nous n'avons pas la même vie. Beaucoup sont devenus cadres avec le temps. Moi je n'ai pas ces moyens-là à l'heure. » (SF)

Si l'association satisfait donc bien son rôle le plus immédiat – celui d'offrir aux migrants guinéens un réseau de solidarité – sa fonction de « facilitateur d'intégration » semble plus difficile à réaliser. L'un des principaux obstacles à la perspective d'une insertion culturelle qui passerait par la structure associative semble donc être à trouver dans l'hétérogénéité même de la communauté guinéenne présente à Genève. Les trop grandes différences sociales des membres – notamment quant aux revenus – impactent ainsi négativement la possibilité d'une véritable cohésion.

2.3. La participation à la vie citoyenne

Beaucoup de migrants notent enfin un certain désintérêt pour la politique cantonale ou fédérale. La plupart des enquêtés avouent pourtant avoir un intérêt marqué pour les affaires politiques en général. Mais la politique internationale, notamment française et africaine semble être davantage au centre de l'attention des ressortissants guinéens que la politique locale :

« Lorsque nous sommes guinéens, et je peux dire même africains, c'est la politique de la Guinée et de l'Afrique qui nous préoccupe surtout. Avec elle bien sûr la politique française, parce que la France est l'ancien pays colonisateur, et qu'elle intervient encore beaucoup sur le continent, surtout dans le cas

des guerres. Personnellement, moi qui ait maintenant la nationalité suisse, je participe toujours aux votations populaires. Mais je sais que beaucoup de compatriotes ne sont pas tellement intéressés par la politique de la Suisse. » (KB)

La participation au débat public ou l'intérêt pour la politique locale semble être indexé sur la situation professionnelle. KB, cadre et naturalisé suisse, participe régulièrement aux votations. SA, qui occupe un emploi qualifié à Genève manifeste un intérêt marqué pour les sujets politiques, bien qu'il ne soit pas Suisse et ne participe donc pas aux votations. En revanche, dans le cas des migrants en situation de clandestinité, la politique locale n'est évidemment pas un sujet de préoccupation majeure.

CONCLUSION

En conclusion, nous remarquerons donc que l'AGGF fournit aux migrants guinéens présents à Genève, et notamment aux nouveaux arrivants, deux types d'aides bien distinctes, dans leur logique comme dans leur efficacité : une aide immédiate qui consiste essentiellement en un appui financier et logistique pour les démarches administratives et la première installation ; et une aide à l'insertion à travers l'inclusion dans un réseau culturel centré sur l'organisation d'évènements sportifs, festifs ou sociaux. Si la première de ces formes de soutien est extrêmement efficace et souvent indispensable pour les migrants – ceux-ci ne maîtrisant pas nécessairement les « codes » des institutions genevoises ; elle ne contribue pas pour autant à redéfinir profondément les stratégies adoptées en amont de l'appartenance à la structure associative. L'appartenance active à la structure associative et la participation à ses activités culturelles permet en revanche de créer une « dynamique d'ouverture sociale » qui apparaît bien souvent comme le principal pilier d'une stratégie d'intégration totale, au-delà de la recherche de la seule régularisation des conditions de séjour. Si l'AGGF offre en ce sens des opportunités d'insertion intéressantes, qui gagneraient à obtenir de la part des institutions publiques, un soutien plus appuyé, il reste que la participation à ces activités culturelles demeure malheureusement trop rarement envisagée par les migrants dont les conditions de vie sont les plus précaires. Tous les ressortissants guinéens en situation de clandestinité ou de demande d'asile témoignent en ce sens d'une certaine forme de « complexe » ou d'autocensure.

L'enquête a mis en évidence la diversité des stratégies adoptées par les migrants, notamment en fonction du sexe, de l'âge, et de la situation administrative. En outre, la nature du projet migratoire – conception « court-termiste » ou désir d'installation durable – influence très nettement la représentation que les ressortissants guinéens se font de leur séjour à Genève. Pour ceux dont la seule ambition est de gagner rapidement un capital leur permettant d'effectuer un premier investissement au pays, le désir d'intégration se résume généralement à la régularisation du titre de séjour et à l'insertion professionnelle. Au contraire, les migrants qui se projettent durablement à Genève insisteront sur l'importance de l'insertion culturelle et de la capacité à intérioriser les normes sociales de la société suisse, ainsi que sur la participation à la vie citoyenne et politique.

BIBLIOGRAPHIE

- MILES B. Matthew et HUBERMAN A. Michael, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, Editions de Boeck Université, 2003.
- BAGALWA, Jules et BOLZMAN, Claudio, « Accès à l'emploi qualifié : difficultés rencontrées par les diplômés d'origine africaine », *Tangram*, n° 33 (2014): 84-87.
- BLANCHET, Alain, *L'entretien dans les sciences sociales: l'écoute, la parole et le sens*, Paris, Dunod, 1995.
- BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007.
- DE LA MAISONNEUVE, Éric, *Précis de stratégie, cinq éléments pour agir*, Paris, Dunod, 2008.
- DEWITTE, Philippe (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999.
- DUMONT, Antoine, « L'état des recherches sur les associations de migrants internationaux », *Revue européenne des migrations internationales*, 26(2) (2010): 117-137.
- GAKUBA, Théogène-Octave, « Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Suisse : quelle insertion socioprofessionnelle dans le pays d'accueil ? » in A. Manço (éd.), *Diversité culturelle, Marché de l'emploi. Valorisation des compétences et co-développement*, Paris, Harmattan, 2008, pp. 203-221.
- GIROUX Sylvain et TREMBLAY Ginette, *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Québec, Editions du Renouveau, 2002.
- HILY, Marie-Antoinette et RINAUDO, Christian, « L'expérience des vendeurs migrants sur le marché de Vintimille », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2 (2004): 165-180.
- ORIOU, Michel, « L'ordre des identités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 2 (1985): 171-185.
- RICHARD, Yann, MAUREL Mathilde et BERTHOMIERE, William, « Intégration des immigrés et associations en France. Un essai d'approche croisée par l'économie et la géographie », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 749, mis en ligne le 12 novembre 2015, consulté le 23 novembre 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/27296> ; DOI : 10.4000/cybergeo.27296

ANNEXES

Grille d'entretien

Données biographiques des témoins

- MD, 29 ans, de sexe masculin, est arrivé à Genève en 2014, après être entré clandestinement en Europe par l'Italie. Il ne possède aujourd'hui encore aucun titre de séjour, et vit entre Genève et la France voisine. Il n'a pas fait d'études en Guinée.
- Mr B, 50 ans, né en Guinée, de sexe masculin, arrivé à Genève en 1993, est marié, a 3 enfants, et un permis C. Il est le seul de notre étude à être arrivé en Suisse clandestinement, et à avoir pu régulariser sa situation sur place, reprendre des études, et occuper aujourd'hui un emploi qualifié.
- FK, 42 ans, de sexe féminin est arrivée à Genève en 2002. Elle possède aujourd'hui la nationalité suisse (acquisition par mariage) et occupe un emploi non qualifié dans le canton.
- M. A., 67 ans, né en Guinée, de sexe masculin, est arrivé à Genève en 1990. Il est marié, a 4 enfants, et possède une carte de légitimation en tant que fonctionnaire international.
- M. L, 39 ans, né en Guinée, de sexe masculin, est arrivé à Genève en 2002 en tant qu'étudiant à HEC. Après avoir été ex-matriculé pour absentéisme et perdu son travail, il s'est marié à une citoyenne suisse et a été naturalisé. Il a aujourd'hui 3 enfants et occupe un emploi non qualifié
- KB, 45 ans, né en Guinée, de sexe masculin, est arrivée à Genève en octobre 1988, Il est marié, a un enfant, est naturalisé Suisse, et occupe un emploi de cadre dans une grande entreprise suisse.
- SF, 33 ans, arrivé à Genève en 2009, vit en France voisine sans titre de séjour et occupe des emplois informels.
- SA, 38 ans, né en Guinée, de sexe masculin, est arrivé à Genève en 2000. Il est marié, a 3 enfants, un permis C et occupe un emploi qualifié
- HB, 48 ans, de sexe féminin, est né à Genève de parents helvético-guinéens. Elle est actuellement au chômage.
- AD, d'origine sierra-léonaise mais aussi de nationalité guinéenne est arrivé en 2016 à Genève. Il a déposé une demande d'asile qui est actuellement en cours d'instruction. Sa maîtrise de la langue française n'est pas bonne. Il parle essentiellement le pulaar, le soussou, et un petit peu l'anglais.

Thèmes de l'entretien

Comme indiqué dans la section 4 de notre mémoire, nous avons opté pour une forme d'entretien « semi dirigé ».

Nous avons proposé à chaque témoin :

1/ tout d'abord de **présenter son identité et sa situation professionnelle** : origine en Guinée, profession actuelle, situation conjugale, nombre d'enfants, type de titre de séjour...

2/ ensuite de revenir sur son **parcours migratoire** : point de départ en Afrique (ou éventuellement déjà en Europe), année d'arrivée, voie d'entrée sur le territoire suisse, situation de départ à Genève

3/ puis d'exposer les **principales difficultés** qu'il a eu à affronter à son arrivée en Suisse.

Sur ce point, nous nous sommes permis de réorienter l'entretien s'il nous semblait qu'un point n'avait pas été abordé – sans évidemment « forcer » la réponse du témoin. Nous souhaitons notamment que les migrants guinéens traitent des thèmes de l'emploi, de l'intégration culturelle, et de l'éducation (en cas de parcours universitaire).

4/ de **décrire les stratégies mises en place** au moment de son arrivée à Genève, puis le réajustement de ces stratégies sous l'effet des opportunités ou des difficultés rencontrées

5/ de **présenter son rapport à l'AGGF**, et le type de soutien qu'il a pu recevoir de l'association

6/ de **dresser le bilan** de sa situation migratoire présente : se sent-il intégré ? Quels obstacles s'opposent encore à son insertion dans la société genevoise ?

7/ de **dresser le bilan de l'AGGF**, relativement à son cas personnel : les réponses apportées par l'association aux difficultés d'insertion rencontrées à Genève lui paraissent-elles satisfaisantes ?

Statistiques officielles de la population guinéenne à Genève

Population résidante guinéenne (Rép. de Guinée) à fin 2015	
Situation à fin décembre	Canton de Genève
... selon le type d'autorisation de résidence	
Autorisation de courte durée (permis L)	2
Autorisation de séjour (permis B)	107
Autorisation d'établissement (permis C)	84
Fonctionnaires internationaux	45
Admissions provisoires (permis F)	16
Requérants d'asile (permis N)	45
Total	309
... selon le sexe	
Hommes	198
Femmes	111
Total	309
<i>Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population</i>	